

L'an deux mil dix-huit le vingt-neuf mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – THEISOHN Heike - TIDIER Isabelle
Madame Catherine DAHRINGER est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2018_028 : ADHESION DE LA COMMUNE A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Vauvenargues à la Fondation de France pour une cotisation annuelle de 120 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_029 : ACTUALISATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DE LA MAISON DU VILLAGE ET DU VALLON DES SPORTS

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la charte d'utilisation de la maison du village telle qu'elle est jointe à la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_030 : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158 : autres installations matériel et outillage techniques	4 922.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	4 922.88 €	0.00 €
TOTAL 040 : Op. d'ordre de transfert entre sections	4 922.88 €	0.00 €	4 922.88 €	0.00 €
D-2158 : Autres installation matériel et outillage techniques	0.00 €	4 922.88 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 922.88 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	4 922.88 €	0.00 €	4 922.88€
TOTAL INVESTISSEMENT	4 922.88 €	4 922.88	4 922.88 €	4 922.88 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

DELIBERATION N°2018_031 : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE - APPROBATION DE LA TRANCHE 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014-2018 pour un montant de 2 173 856 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil départemental à hauteur de 50 % dans le cadre du contrat précité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la bonne exécution du présent rapport.

DELIBERATION N°2018_032 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITE DES FETES

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Genevieve

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement au Comité des fêtes à hauteur de 5 270 € pour l'année 2018 ;
- **DE DIRE** que les crédits sont disponible sur le compte 6574 du budget primitif 2018 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 31/05/2018 au 31/07/2018

Transmission au contrôle de légalité le 31/05/2018 – Documents budgétaires transmis le 1/06/2018

Coralie BARTE

Directeur Général des Services